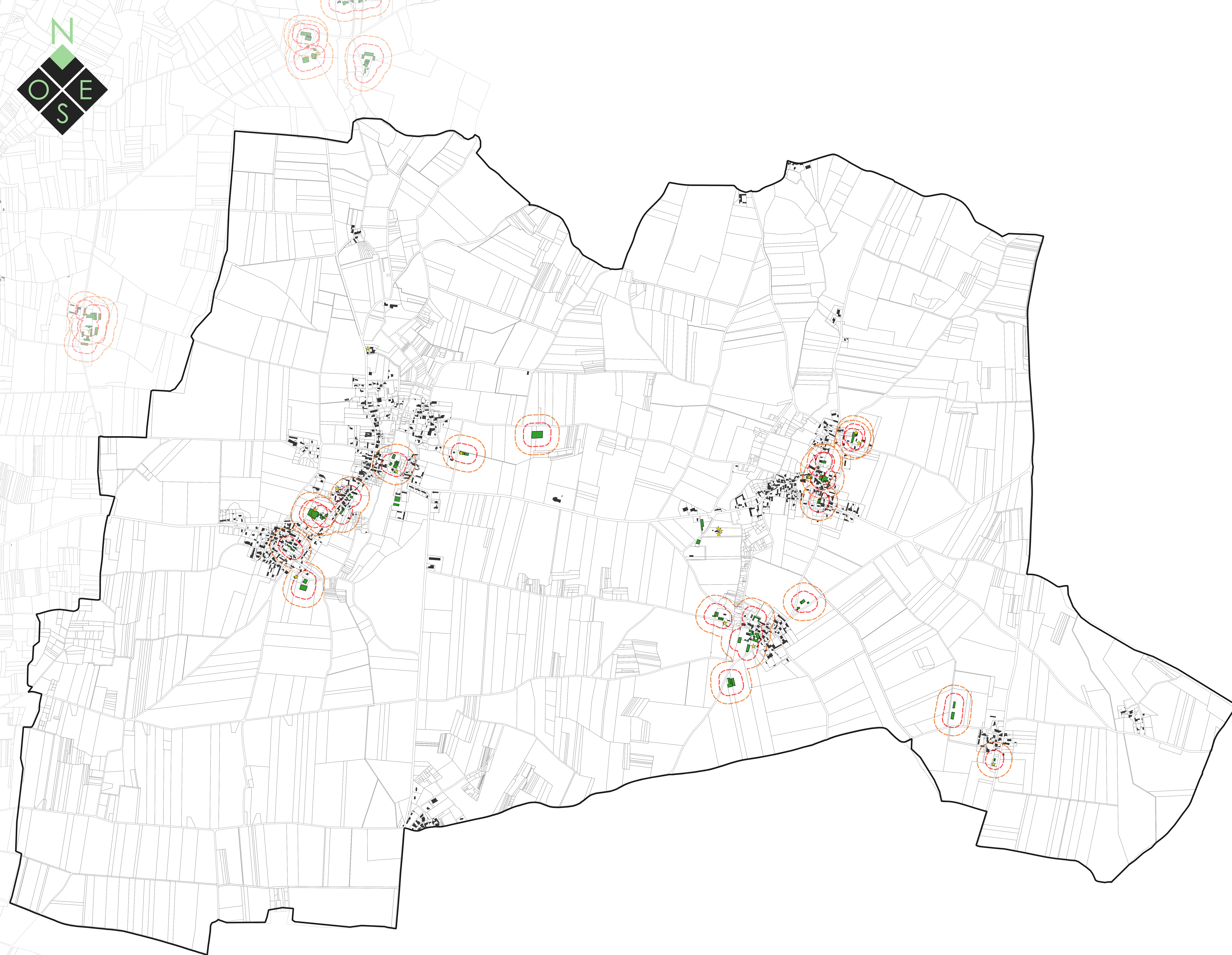


## LÉGENDE

### PERIMETRE DE RECIPROCITE DES BATIMENTS AGRICOLES

- ★ Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité de 100 m  
(bâtiment agricole ou d'élevage)
- Périmètre de réciprocité de 50 m  
(bâtiment agricole ou d'élevage)

### ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales

> Nb : Etat des lieux au 31/01/2020.  
Données transmises par la chambre  
d'agriculture de la Charente-Maritime et  
corrigées par les élus du territoire.

Département de la  
Charente-Maritime (17)

Communauté de  
Communes Aunis Sud

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



### Livre 6 - Annexes

#### 9.1 - Périmètre de réciprocité des bâtiments agricoles

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de  
Communes Aunis Sud  
Mission : Elaboration du PLUi  
Sources : Cadastre DGFIP 2019,  
Citadia Conseil  
Réalisation : Citadia Conseil  
le 31/01/2020

**CITADIA**  
CONSEIL

**even**  
CONSEIL

Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com

→ MARSAIS

